

Depuis l'été dernier, où nous avons diffusé notre lettre ouverte aux parlementaires pour réclamer la mise en place du Fonds de créances alimentaires, conformément à la loi votée en février 2003 par le gouvernement arc-en-ciel, nous vous avons tenus régulièrement informés de l'évolution des décisions concernant la mise en place de ce fonds (voir Edito de notre numéro précédent).

Une plate-forme associative s'est mise sur pied et vous invite à la rejoindre, pour continuer des actions pour obtenir la mise en place du Fonds conformément à la loi votée.

Une « Action d'éclat » de la plate-forme aura lieu le 1er juin 2004, dans trois bureaux du Ministère des Finances ciblés en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. Nous y déposerons le matin les premiers dossiers de demande d'intervention du service pour recouvrement et l'après-midi dans les CPAS des nouveaux dossiers pour avances. Bloquez la date !!!

1. Adhérez à la plate-forme

« La loi du 21 février 2003 créant un service des créances alimentaires au sein du SPF Finances a été votée quasi à l'unanimité en janvier 2003. Ce service peut répondre aux problèmes des créances alimentaires impayées, payées partiellement ou tardivement. L'esprit de cette loi permet d'assurer l'accès universel au service, de répondre au principe du droit acquis par décision de justice, de favoriser l'égalité parentale et de rétablir l'égalité entre enfants créanciers. Tout cela est mis à mal par notre gouvernement à travers la loi programme de décembre 2003. Celle-ci a pour effet de dénaturer et de vider de son sens la loi du 21 février 2003.

Réclamez l'application de la loi du 21 février 2003 créant un service des créances alimentaires au sein du SPF Finances. Ce service doit permettre l'accès l'universel aux avances et aux recouvrements, afin de respecter le principe du droit acquis et d'assurer l'application effective de ce droit.

Adhérez à notre plate-forme.
Soutenez nos actions en vue de ne jamais laisser dormir ce dossier.
Une loi votée doit être appliquée ! »

Transmettez votre adhésion à la Plate-forme créances alimentaires (organisations et individus) à **Flora**

Personne de contact : Marie-Rose Clinet ;
fax 04-253.24.15 ;
courriel : <marierose@florainfo.be>

2. Cotisation

Les organisations, membres de la plate-forme sont invitées à verser une contribution financière pour financer les actions en cours et à venir.

Montant cotisation : 25 euros
à verser au compte n° 000-0224976-33 de l'ACRF 15, rue Jaumain – 5330 - ASSESSE
Avec mention P.F.A. – Créances alimentaires.

3. Liste des associations membres de la plate-forme

Action Catholique Rurale Féminine, Centre féminin d'éducation permanente, Collectif Solidarité contre l'exclusion : emploi et revenus pour tous, Conseil francophone des femmes de Belgique, Comité de liaison des femmes, Entraide et Fraternité/Vivre ensemble, Equipes d'Entraide, Femmes Prévoyantes Socialistes, La Ligue des Familles, Nerderlandstalige vrouwenraad (N.V.R), Réseau Flora, ASBL Retravailler - Liège, Vie Féminine, Vrouwen Overleg Komitee.

